*Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal*, *Nouvelle édition revue et corrigée*, A. Jubinal, 1874 : Paris, Paul Daffis, vol. 1, pp. 221-223.

**Des Béguines,**

**Ou ci encoumence**

**Li Diz des Béguines**[[1]](#footnote-2).

Mss. 7615, 7633.

En riens que Béguine die

N’entendeiz tuit ſe bien non ;

Tot eſt de religion

Quanque hon trueve en ſa vie.

Sa parole eſt prophétie ;

S’ele rit, c’eſt compaignie ;

S’el’ pleure, dévocion ;

S’ele dort, ele eſt ravie ;

S’el ſonge, c’est vifion ;

S’ele ment, non créeiz mie.

Se Béguine ſe marie,

S’eſt ſa converſacions ;

Ces veulz, ſa prophécions

N’eſt pas à toute ſa vie[[2]](#footnote-3).

Ceſt an pleure & ceſt an prie,

Et ceſt an panrra baron.

Or eſt Marthe, or ceſt Marie[[3]](#footnote-4) ;

Or ſe garde, or ſe marie,

Mais n’en dites ſe bien non :

Li Rois no ſofferroit mie.

Explicit des Béguines.

1. Cette pièce est imprimée dans le tome II des *Fabliaux* de Méon, pages 37 et 38, à la ſin d’une dissertation *sur les étymologies* due à Barbazan, le­quel a joint au texte une traduction littérale, par la­quelle, dit-il, « on verra combien il est difficile d’ap­procher de la beauté de l’original. » Cette pièce est, en effet, remarquable par la finesse de son ironie et par la pensée qui y préside. J’ajouterai cependant que tout le monde n’a pas traité les *Béguines* aussi dure­ment que Rutebeuf. Thomas de Cantimpré parle de leurs mœurs avec éloges et s’étend beaucoup sur leur piété ; mais un écrivain postérieur, Villon, les a fort décriées en leur faisant dans son testament le legs que voici :

   Item, aux frères mendians,

   Aux dévotes & aux Béguines,

   Tant de Paris que d’Orléans.

   Tant turlupins, tant turlupines,

   De graſſes ſoupes jacobines.

   Ce qui veut dire, d’après un vieux Cuisinier François : « un potage fait avec de la chair de perdrix et de chapon rôtis, désossés, et hachés bien menu avec du bouillon d’amande qu’on verse sur du pain bien mitonné et sur un lit de fromage, etc. »

   M. Paulin Paris dit que cette pièce « *est une vérita­ble chanson.* » Soit ! mais ces deux seuls *Ditz* de Rutebeuf qui portent ce nom dans les manuscrits, sont *la chanson de Puille* et *la chanson des Ordres.* Quant au *Diz des Béguines*, je trouve qu’il a beau­coup plus d’analogie par la forme et par le fond, avec la fine satire intitulée : « *C’est de Brichemer* » qu’avec tout autre genre de compositions. J’ajoute qu’il ne présente pas, comme *la chanson des Ordres*, ce qui semble si nécessaire à la chanson : — le refrain.

   Un mot encore à ce sujet. Il est surprenant que Ru­tebeuf, qui était avant tout un poëte spirituel, primesautier de vive allure, ne nous ait pas laissé quel­ques chansons : cela allait à son caractère et à la tournure de son talent. Les chansons badines ou bouf­fonnes, érotiques mêmes, étaient d’ailleurs très à la mode au XIIIe siècle, et Thibault de Champagne, à lui seul, nous en a laissé plus de soixante. L’abstention de Rutebeuf est d’autant plus regrettable, que, selon Daunou, et c’est aussi notre avis, « les chansons françaises du XIIIe siècle soutiennent avantageusement le parallèle avec les chansons provençales du même temps : les idées y sont plus ingénieuses, l’expression des sentiments y est plus simple, et, par conséquent, plus vraie. » [↑](#footnote-ref-2)
2. Villon a encore dit de nos religieuses avec sa ma­lice ordinaire :

   Et puis après ſoubz les courtines

   Parler de contemplation

   Leur couvent était situé rue des Barrés, n° 24. On l’a nommé depuis l’*Ave-Maria*. Il fut bâti sur un emplacement acheté par saint Louis à Étienne, abbé de Tiron. [↑](#footnote-ref-3)
3. *Baron*, mari. [↑](#footnote-ref-4)